

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2024

ÉTENDRE LES COMPÉTENCES DU PARQUET EUROPÉEN AUX INFRACTIONS À
L'ENVIRONNEMENT - (N° 2413)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« Appelle le Comité européen des régions à travailler sur les impacts locaux de la criminalité environnementale ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement pour rappeler le rôle des collectivités locales sur cette thématique.